



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 30 mai 1996 — N° 28

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

30 mai 1996

30 mai 1996

Le jeudi 30 mai 1996

N° 28

La séance est ouverte à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, fait une déclaration concernant la politique gouvernementale en matière de consolidation des communautés locales et de regroupement municipal.

Présentation de projets de loi

M. Brassard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 38 Loi instituant le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

30 mai 1996

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

Une série de tableaux, préparés par le Regroupement des assureurs de personnes à charte du Québec, relatifs aux coûts du régime universel de médicaments proposé dans le projet de loi sur l'assurance-médicaments parrainé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

(Dépôt n° 139-960530)

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance du 29 mai 1996, sur la motion présentée par M. Dumont (Rivière-du-Loup), sur la motion d'amendement proposée par M. Bélanger, leader du gouvernement et ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, ainsi que sur la motion de sous-amendement proposée par M. Mulcair (Chomedey).

Est d'abord mise aux voix la motion de sous-amendement de M. Mulcair. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'amendement du leader du gouvernement et ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire soit sous-amendé:

1°en ajoutant, à la fin, les mots «et que cette sous-commission se réunisse au plus tard le 7 juin 1996 et qu'elle fasse ses propositions d'amendements réglementaires au plus tard le 14 juin 1996»;

2°en remplaçant les mots «des principaux» par les mots «de l'ensemble des».

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 32 en annexe)

Pour: 35 Contre: 57 Abstention : 1

30 mai 1996

Est ensuite mise aux voix la motion d'amendement de M. Bélanger. Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée:

1° en remplaçant les mots «Parti Québécois» par les mots «Québec, notamment au ministre délégué à la Réforme parlementaire,»;

2° en remplaçant les mots «engagements pris» par les mots «déclarations effectuées»;

3° en remplaçant les mots «à un examen parlementaire la nomination» par les mots «à la sous-commission de l'Assemblée nationale chargée de la réforme parlementaire, des amendements au Règlement permettant aux commissions parlementaires d'étudier les nominations»;

4° en retranchant les mots «afin d'éviter que se répètent les nominations partisans devenues pratiques courantes dans la haute fonction publique et à la direction des organismes gouvernementaux».

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 33 en annexe)

Pour : 57 Contre : 35 Abstention : 0

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Dumont, telle qu'amendée par le vote précédent. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec, notamment au ministre délégué à la Réforme parlementaire, de donner suite aux déclarations effectuées en cette Chambre par l'ex-premier ministre ainsi que par le vice-premier ministre en soumettant, à la sous-commission de l'Assemblée nationale chargée de la réforme parlementaire, des amendements au Règlement permettant aux commissions parlementaires d'étudier les nominations des principaux grands commis de l'État québécois.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 34 en annexe)

Pour: 58 Contre: 34 Abstention : 0

Motions sans préavis

M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente une motion demandant l'interruption du processus de cotisation des investisseurs en recherche et développement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QU'à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, dont le thème retenu cette année est «Sports et arts sans tabac», l'Assemblée nationale s'associe à l'Organisation mondiale de la santé pour sensibiliser la population à la gravité des problèmes engendrés par le tabagisme.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Charest (Rimouski) propose:

QUE les membres de l'Assemblée nationale soulignent le tricentenaire de la ville de Rimouski en saluant le travail accompli par les pionniers et la contribution inestimable des milliers d'hommes et de femmes qui, au cours des trois derniers siècles, ont fait de Rimouski une capitale régionale dynamique et ouverte sur le monde.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions

30 mai 1996

législatives;

- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants, dans l'ordre indiqué: le projet de loi n° 26, Loi sur le ministère du Travail, et le projet de loi n° 27, Loi modifiant le Code du travail.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motion de censure

M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, propose:

QUE l'Assemblée nationale condamne sévèrement le premier ministre du Québec pour avoir renié son engagement du 28 mars dernier: «c'est les machines, l'administration, les appareils mais les citoyens ne sont pas touchés» et pour avoir, depuis ce temps, par de multiples mesures, coupé dans les services aux citoyens et augmenté le fardeau fiscal des contribuables.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion de censure: Vingt minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et sept minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à vingt minutes chacune, à l'exception de l'auteur de la motion et du représentant du premier ministre qui pourront faire une intervention d'une heure chacun.

M. Bélanger, leader du gouvernement, soulève l'irrecevabilité de cette motion.

30 mai 1996

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre et après avoir pris l'affaire en délibéré, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La motion de censure du leader adjoint de l'opposition officielle est recevable pour les motifs suivants: d'une part, il n'existe aucune disposition dans le Règlement qui empêche l'insertion d'une citation dans une motion et, d'autre part, la Présidence n'a pas à vérifier si une citation contenue dans une motion est véridique ou non.

Suit le débat sur la motion de M. Lefebvre.

À 18 h 01 , M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

30 mai 1996

La séance reprend à 20 h 04.

Motion de censure

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée par M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélanger, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 21 h 58, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au lundi 3 juin 1996, à 14 heures.

30 mai 1996

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 30 mai 1996, à 9 h 45, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Vermette (Marie-Victorin), la représentante du Président de l'Assemblée nationale, de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, le représentant du premier ministre, et de M. Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 6Loi n° 2 sur les crédits, 1996-1997

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

30 mai 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de sous-amendement proposée par M. Mulcair (Chomedey) à la motion d'amendement présentée par M. Bélanger, leader du gouvernement et ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, à la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance du 29 mai 1996:

(Vote n° 32)

POUR - 35

Bélanger (<i>Mégantic-Compton</i>)	Copeman	Kelley	Paradis
Bergman	Cusano	Lefebvre	Parent
Bissonnet	Delisle	LeSage	Poulin
Bordeleau	Dionne	Loiselle	Sirros
Bourbeau	Farrah	Maciocia	Thérien
Brodeur	Frulla	MacMillan	Vallières
Charbonneau	Gagnon-Tremblay	Marsan	Williams
(<i>Bourassa</i>)	Gautrin	Middlemiss	
Chenail	Gauvin	Mulcair	
	Gobé	Ouimet	

CONTRE - 57

Barbeau	Bertrand	Caron	Gendron
Baril	(<i>Charlevoix</i>)	Carrier-Perreault	Harel
(<i>Arthabaska</i>)	Bertrand	Charest	Jolivet
Baril	(<i>Portneuf</i>)	Cliche	Julien
(<i>Berthier</i>)	Blais	Côté	Jutras
Beaudoin	Boisclair	Désilets	Kieffer
Beaulne	Boulerice	Deslières	Lachance
Beaumier	Bourdon	Dion	Landry
Bégin	Brassard	Doyer	(<i>Bonaventure</i>)
Bélanger	Brien	Facal	Landry
(<i>Anjou</i>)	Campeau	Gaulin	(<i>Verchères</i>)

30 mai 1996

Laprise	Morin	Payne	Rochon
Leduc	(<i>Dubuc</i>)	Pelletier	Simard
Léonard	Morin	Perreault	(<i>Richelieu</i>)
Létourneau	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Rioux	Trudel
Marois	Paquin	Rivard	Vermette
Ménard	Paré	Robert	

ABSTENTION - 1

Dumont

Sur la motion d'amendement présentée par M. Bélanger, leader du gouvernement et ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, à la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance du 29 mai 1996:

(Vote n° 33)

POUR - 57

Barbeau	Brassard	Kieffer	Rioux
Baril	Brien	Lachance	Rivard
(<i>Arthabaska</i>)	Campeau	Landry	Robert
Baril	Caron	(<i>Bonaventure</i>)	Rochon
(<i>Berthier</i>)	Carrier-Perreault	Landry	Simard
Beaudoin	Charest	(<i>Verchères</i>)	(<i>Richelieu</i>)
Beaulne	Cliche	Laprise	Trudel
Beaumier	Côté	Leduc	Vermette
Bégin	Désilets	Léonard	
Bélanger	Deslières	Létourneau	
(<i>Anjou</i>)	Dion	Marois	
Bertrand	Doyer	Ménard	
(<i>Charlevoix</i>)	Facal	Morin	
Bertrand	Gaulin	(<i>Dubuc</i>)	
(<i>Portneuf</i>)	Gendron	Morin	
Blais	Harel	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	
Boisclair	Jolivet	Paquin	
Boulerice	Julien	Paré	
Bourdon	Jutras	Payne	
		Pelletier	
		Perreault	

30 mai 1996

CONTRE - 35

Bélanger	Cusano	Kelley	Paradis
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Delisle	Lefebvre	Parent
Bergman	Dionne	LeSage	Poulin
Bordeleau	Dumont	Loiselle	Sirros
Bourbeau	Farrah	Maciocia	Thérien
Brodeur	Frulla	MacMillan	Vallières
Charbonneau	Gagnon-Tremblay	Marsan	Williams
(<i>Bourassa</i>)	Gautrin	Middlemiss	
Chenail	Gauvin	Mulcair	
Copeman	Gobé	Ouimet	

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance du 29 mai 1996, telle qu'amendée:

(Vote n° 34)

POUR - 58

Barbeau	Bourdon	Jolivet	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Baril	Brassard	Julien	Paquin
(<i>Arthabaska</i>)	Brien	Jutras	Paré
Baril	Campeau	Kieffer	Payne
(<i>Berthier</i>)	Caron	Lachance	Pelletier
Beaudoin	Carrier-Perreault	Landry	Perreault
Beaulne	Charest	(<i>Bonaventure</i>)	Rioux
Beaumier	Cliche	Landry	Rivard
Bégin	Côté	(<i>Verchères</i>)	Robert
Bélanger	Désilets	Laprise	Rochon
(<i>Anjou</i>)	Deslières	Leduc	Simard
Bertrand	Dion	Léonard	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Charlevoix</i>)	Doyer	Létourneau	Trudel
Bertrand	Dumont	Marois	Vermette
(<i>Portneuf</i>)	Facal	Ménard	
Blais	Gaulin	Morin	
Boisclair	Gendron	(<i>Dubuc</i>)	
Boulerice	Harel	Morin	

30 mai 1996

CONTRE - 34

Bélanger	Cusano	Lefebvre	Parent
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Delisle	LeSage	Poulin
Bergman	Dionne	Loiselle	Sirros
Bordeleau	Farrah	Maciocia	Thérien
Bourbeau	Frulla	MacMillan	Vallières
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Marsan	Williams
Charbonneau	Gautrin	Middlemiss	
(<i>Bourassa</i>)	Gauvin	Mulcair	
Chenail	Gobé	Ouimet	
Copeman	Kelley	Paradis	

ABSTENTION - 0